



CONSULTATION PUBLIQUE

Portant sur le Projet Particulier de Construction, Modification et Occupation d'un Immeuble (PPCMOI) suivant :

- **PPCMOI – RUE DE LA NORMANDIE – LOT 6 684 466**

AVIS est, par la présente, donné par la soussignée :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Rougemont a adopté, à une séance ordinaire tenue le 5 octobre 2026, la première résolution concernant le PPCMOI de la rue Normandie – lot 6 684 466;

QUE le projet a pour objet d'autoriser la subdivision du lot 6 684 466 en deux lots d'une largeur de 11,43 mètres chacun afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale jumelée sur chacun des lots découlant de cette subdivision, dans une zone dans laquelle seuls les bâtiments de 4 à 6 logements sont autorisés, le tout tel que prescrit par le règlement de zonage numéro 2018-242 et ses amendements;

QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil municipal doit tenir une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement;

QUE cette assemblée publique se tiendra le **lundi 2 novembre 2026 à 19h45** dans la salle des délibérations du conseil située au 61, chemin de Marieville à Rougemont;

QUE lors de cette assemblée publique, le maire ou tout autre membre du conseil municipal désigné expliquera le projet ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur ce sujet;

QUE le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE la première résolution peut être consultée sur le site Internet de la Municipalité, en consultant le lien : <https://www.rougemont.ca/avis-publics/> ou en en faisant la demande par courriel : dg@rougemont.ca

Donné à Rougemont, ce 13^e jour du mois d'octobre 2026.

Kathia Joseph, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Kathia Joseph, greffière-trésorière de la municipalité de Rougemont certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité et sur le site internet de la Municipalité, le 13^{ème} jour du mois d'octobre 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 13 octobre 2026.

Kathia Joseph, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière